

THEIZÉ URBANISME

Les nouvelles constructions devront s'intégrer à l'environnement

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui fixe les grandes orientations en matière d'urbanisme, de transport et d'économie vient d'être présenté à la population.

« On n'a pas le droit de faire n'importe quoi ! L'aspect des constructions doit aller dans le sens de la préservation du caractère du village ! » Ce 10 mars à Theizé, le maire Christian Vivier-Merle et les élus de Theizé ont présenté aux habitants ce qu'ils estiment être la « moelle épinière » du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour la commune. Céline Grieu (Atelier d'urbanisme et d'architecture) a précisé les enjeux, cartes et points à l'appui, devant une centaine de Theizerots. Une 1^{re} réunion en mars 2016 présentait une synthèse du diagnostic territorial concernant les volets suivants : urbanisation, transport et économie.

■ Urbanisation

Entre janvier 2005 et décembre 2014, 52 logements ont été lancés, soit 5,2 par an en moyenne. Entre 2015 et 2027 (fin théorique du PLU), la commune peut prévoir 65 logements (20 ont déjà été autorisés). Il faudra donc mobiliser 4,5 hectares. La surface urbanisée est passée de 3,6 % en 1968 à 6,3 % en 2014. L'évolution démographique est modérée (1968 : 643 habitants, 2013 : 1 104). Avec seulement 9 % d'appartements et 16,2 % de locataires, le parcours résidentiel est rendu difficile : l'orientation prévoit une

offre adaptée en termes de taille et de prix, soit 10 % « abordables » afin de favoriser la mixité sociale et inter-générationnelle.

La localisation de l'habitat sera développée au plus près du centre bourg. L'un des secteurs de développement : l'entrée ouest en contrebas de l'école actuelle qui serait déplacée, à proximité des commerces et des services existants. Les Verjouttes, La Roche, sont les 2 autres secteurs. La trame verte et le bâti ancien sont à préserver : le cadre de vie et l'identité de la commune y sont liés. L'enjeu est important : les nouvelles constructions devront s'intégrer à l'environnement bâti et paysager.

■ Transport

Objectif : limiter l'utilisation de la voiture en favorisant des cheminements sécurisés, organiser la desserte des nouveaux secteurs.

■ Economie

L'extension de la zone du Maupas, qui détient 43 % du tissu économique, est prévue. L'activité touristique et de loisir (oenotourisme, randonnée, mais aussi 6 périmètres de protection des Monuments historiques) doit être soutenue, de même que la vocation agricole (61 % du territoire dédiés à la viticulture, à l'élevage ; en 1988 : 76 exploitations, 36 aujourd'hui).

De notre correspondante
Véronique Bernard

INFORMATIONS Le maire Christian Vivier-Merle invite les habitants à prendre connaissance des documents sur le site de la mairie : www.theize-en-beaujolais.com



■ Le maire Christian Vivier-Merle et Céline Grieu ont présenté les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Photo Véronique BERNARD

Les habitants s'interrogent

Lors de cette réunion de présentation vendredi, les habitants ont posé des questions diverses au maire Christian Vivier-Merle et à Céline Grieu, dont « le rôle est de matérialiser les échanges et les travaux de terrain réalisés avec la municipalité ». « Les cartes sont-elles consultables ? » : sur le site de la commune. À ceux qui se soucient de l'extension des hameaux : « On remplira plutôt les "dents creuses" (entrée ouest) ». « Et au Ruissel ? » : les disponibilités dans ce secteur baissent (permis de construire accordés ou en cours). « Vous parlez d'esthétique : on pourrait supprimer des câbles, des poteaux ? » : l'enfouissement a un coût pour la commune, 300 000 €. « Les zones de développement sont des zones de vue sur le village ! Serons-nous associés aux décisions ? » : l'encadrement sera très contraignant sur ces secteurs... en termes de formes, volumétrie, couleurs. « Que va-t-on construire ? » : des types de logements collectifs en dessous de l'école, des maisons individuelles aux Verjouttes. « Que devient la fondation OVE ? » : pas de réponse pour l'instant, mais le parc n'est pas constructible. « Que font les bâtiments de France ? » : ils agissent dans un périmètre de 500 mètres autour du bâtiment répertorié.

MOIRÉ SECOURISME

Les assistantes maternelles se forment

Ce samedi 11 mars, un groupe de sept assistantes maternelles du secteur : le Bois-d'Oingt, Saint-Vérand, Chamelet et Moiré, a souhaité suivre la formation de Sauveteur secouriste du travail (SST), qui se déroule sur 16 heures et qui est totalement prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle. Cela se poursuivra samedi 18 mars toujours à Moiré. Cette formation est organisée par la société Infans et a été mise en place avec l'aide du RAMI Joujoubus, le Relais d'assistantes maternelles iti-

nérant du secteur, chargé d'accompagner au quotidien les assistantes maternelles.

« Cette formation leur permet de se réapproprier les gestes de premier secours par rapport au jeune enfant et de ne pas se sentir démunies en cas d'urgence », explique Christine Champaignon, animatrice du RAMI Joujoubus. « C'est une démarche volontaire pour se mettre à niveau car depuis que j'ai passé l'agrément pour devenir assistante maternelle il y a 9 ans, je n'avais pas eu d'autre formation

professionnelle sur les secours », témoigne Christine Lathuilière de Moiré. « Je pense que cela devrait être obligatoire pour toutes les assistantes maternelles car c'est important pour les enfants qu'on garde, pour réagir sans paniquer », a-t-elle ajouté. « La formation est d'abord théorique, orientée sur la petite enfance avec beaucoup d'informations sur la prévention des risques puis en pratique, j'insiste sur comment réagir en cas de brûlures, de malaises ou selon le type de plaies », précisait le formateur.



■ Le formateur et les sept assistantes maternelles du secteur qui ont choisi de se former.

Photo Catherine LAPOSTOLET